



**COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien**

*Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.*

[www.coceta.org](http://www.coceta.org)



## **MAINTIEN DE L'AÉROPORT NANTES-ATLANTIQUE : UNE DECISION CONTRE-NATURE**

### **Abandon de NDDL : 5 ans déjà !**

### **Un projet d'aéroport éparpillé façon PUFle !**

*Si encore c'était du Audiard, au moins on en rirait! Mais non, c'est bien du Courteline que l'on nous sert depuis 5 ans!*

Le **17 janvier 2018**, le gouvernement **Edouard Philippe** annonçait l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des Landes (NDDL) pour un nouveau projet visant à maintenir l'aéroport de Nantes-Atlantique sur son site actuel, à peine à **6 km du centre de Nantes et en bordure du Lac de Grand-Lieu, 2<sup>ème</sup> réserve ornithologique de France après la Camargue, classé RAMSAR et Natura2000** pour sa biodiversité remarquable.

Non seulement il s'agit de maintenir l'aéroport sur son site actuel mais aussi de **doubler le trafic aérien par rapport au projet initial**...aux grands maux, point de remède ... une **ineptie environnementale** et une **mise en danger volontaire de plus de 100 000 habitants** concernés par le survol des avions en basse altitude.

Nantes pourra se vanter d'exposer **son cœur de Centre-Ville au trafic aérien** ainsi que l'ensemble des **sites remarquables qui contribuent à l'attrait de la métropole**.

Bravo, madame la présidente de Métropole, Maire de Nantes parfaitement silencieuse sur la question et Madame la présidente de Région qui se focalise sur un Nantes – Paris sur Rail pour gagner 20 minutes au lieu de lever les yeux vers le ciel et se poser les questions sur les conséquences environnementales et sanitaires de ce projet de « réaménagement » .

**Le maintien de l'aéroport actuel annihile toute réflexion sur ce que pourrait devenir son emprise actuelle à haut potentiel de développement environnemental et économique pour le territoire !** Faut-il citer le quartier IRT – Jules Verne, pôle d'excellence de notre territoire, écrasé par le désir d'expansion de l'aéroport ?

5 ans déjà ! 5 ans que le dossier piétine. Depuis 5 ans, la **DGAC tente d'imposer « la moins mauvaise des solutions »**, pour reprendre l'expression de ce grand visionnaire démissionnaire Nicolas HULOT, vignette verte sur le pare-brise d'un gouvernement en roue libre sur ce dossier.

Dès 2003, les experts de la DGAC considéraient que l'aéroport devait déménager au-delà de 3 millions de passagers par an. Ce sont les mêmes que l'on a chargé de démontrer tout le contraire, rétropédalage et aérofreins déployés au maximum.

Or, en 2019, le trafic avait déjà atteint 7 millions de passagers, objectif cible de ce même aéroport de NDDL.

Décider de maintenir l'aéroport pour 40 à 50 ans et viser un trafic de 15 millions de passagers par an, ce n'est pas traiter le sujet, c'est aggraver la situation. C'est exposer plus de 100 000 habitants, dont 30 000 Nantais, aux nuisances du trafic aérien (bruit et exposition aux Particules ultra-fines à l'origine du développement de cancers).

**« Je veux dire que nous continuerons à aménager le pays dans le souci d'une meilleure attractivité, une meilleure qualité de vie, d'un plus grand respect de l'environnement. »** concluait Edouard Philippe à la fin de son discours, persuadé de son fait. Le projet imposé représente tout le contraire !

La préfecture, parfaite exécutante des ordres du gouvernement, n'a pas ménagé ses efforts sur ce dossier : après avoir mené une opération CESAR catastrophique et avoir levé le coude pour partager un verre de cidre avec les mêmes qu'elle était censée expulser, la voici, déterminée à exécuter une décision politique contre-nature. **Après 3 préfets successifs en 5 ans, règnent un sentiment d'insécurité et de défiance.**

**Notre bilan de ces 5 années ? une absence totale de cohérence et de responsabilité.**

- Les **31 mesures annoncées pour accompagner le projet se sont révélées inconsistantes**, et 13 d'entre elles, et non des moindres, reportées après la signature de la concession ;
- L'état avait annoncé un projet exemplaire sur le fond et sur la forme : **Aucune transparence** sur la procédure d'attribution du marché de la nouvelle concession, ni vis-à-vis des élus, ni vis-à-vis des associations. Le cahier des charges reste toujours inaccessible. Les citoyens sont maintenus dans l'ignorance, en particulier à Nantes ;
- Le **prolongement de la piste s'avère être une vaste mascarade**. C'est pour autant cet allongement qui justifiait le maintien de l'aéroport sur son site actuel, au motif que le relèvement des seuils de survol (+45 m à la Neustrie et +135 m au dessus du stade de la Beaujoire) permettait de réduire l'impact du réaxage des avions sur les nuisances sonores. Nous vous renvoyons à notre communiqué de presse du 8 octobre 2022 « Allongement de 400m : La solution miracle qui fait pschiiiiitttt »<sup>1</sup>. **Cela signifie indubitablement que la concertation de 2019 était basée sur des données fausses, par mensonge ou par incompétence ;**
- **Un nouveau scandale similaire à celui des voitures Diesel, pointe son nez. Il concerne l'émission et l'exposition aux particules ultra-fines (PUF).**

**5 ans de perdus ? pas pour tout le monde. Le COCETA avec ses partenaires, acteurs économiques, collectifs de riverains, mouvements pro-environnement et les élus engagés, de plus en plus nombreux, ont méthodiquement démantelé l'écran de fumée que constitue l'argumentaire élaboré pour faire passer le nouveau « projet » d'aéroport.** Nous vous invitons à lire à ce propos le mémoire

---

<sup>1</sup> <https://coceta.org/2022/10/08/allongement-de-400m-la-solution-miracle-qui-fait-pschiiiiitttt/>

produit par Anne-Carole Poirier, étudiante en Science Po spécialisée en urbanisme, « Un désastre démocratique, écologique et sanitaire en pilote automatique » accessible depuis le site du COCETA<sup>2</sup>.

Nous ne remettons pas en cause la décision de **l'arrêt du chantier de NDDL, malgré les 179 décisions de justices et un référendum ignoré**, mais demandons de la cohérence et de la responsabilité pour l'élaboration d'un véritable **projet pour l'aéroport du Grand Ouest, selon un triptyque indissociable, Environnement - Santé - Impacts économiques**.

Il s'agit pour le COCETA et les parties prenantes consultées :

1. **De renoncer** à la signature de la concession telle que prévue actuellement. Il s'agit dès lors de prolonger la concession actuelle pour réaliser les études nécessaires ;
2. **D'élaborer un nouveau projet** pour les futures générations sur 40 à 50 ans et de donner rapidement des perspectives à 10 ou 15 ans, le temps que pourrait durer sa mise en œuvre.
  - a. Définir un nouveau projet selon des priorités (ou des exigences) : **Santé – Environnement – Impacts économiques** ;
  - b. Adopter dès le départ une démarche **d'Etude d'Impact en Santé, préconisée par l'OMS** ;
3. Dans le cas d'un nouvel aéroport ailleurs, élaborer un projet pour son emprise actuelle;
4. **De gérer au mieux la période transitoire** :
  - a. pour répondre aux attentes du territoire **et limiter drastiquement l'exposition aux nuisances** ;
  - b. **Limiter au strict nécessaire l'investissement** sur l'aéroport actuel ainsi que sur les dessertes, le temps des études et en cohérence avec un nouveau projet à définir.

**LE COCETA FAIT UN APPEL AUX DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES POUR S'ASSOCIER À L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE COMMUNE PERMETTANT DE DÉFINIR LES TERMES D'UN PROJET AMBITIEUX POUR NOTRE TERRITOIRE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ DES CITOYENS.**

**NOUS APPELONS PAR AILLEURS L'ÉTAT, LORS DU COMITÉ DE SUIVI DES ENGAGEMENTS PRÉVU LE 27 JANVIER 2023, À FAIRE LE CONSTAT DE L'ÉCHEC DU PROJET QU'IL CHERCHE À IMPOSER ET À REDONNER UN NOUVEL ÉLAN NÉCESSAIRE À UN NOUVEAU PROJET, POUR UN ÉPILOGUE POSITIF DE L'ABANDON DE NOTRE DAME DES LANDES.**

---

<sup>2</sup> <https://coceta.org/2022/10/22/un-desastre-democratique-ecologique-et-sanitaire-en-pilote-automatique/>

**A PROPOS DU COCETA : <https://coceta.org/>**

- 1800 membres actifs (jusqu'à 4500 membres avant le COVID et la décision d'entériner le projet de réaménagement de l'aéroport) ; 8 antennes locales
- Création en mars 2018
- Association à but non lucratif, laïque et transpartisane
- Objet : Assurer la défense des intérêts des populations impactées (ou qui le seront) par les nuisances générées par l'activité aérienne et aéroportuaire. Ces conséquences portent sur l'environnement, l'urbanisme, le patrimoine, la santé publique, la qualité de vie....

**LE PROJET PORTE PAR LE COLLECTIF :**

- LE COCETA EST CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES AÉROPORTS URBAINS
- S'AGISSANT DE L'AÉROPORT DE NA, LE COCETA EST POUR UN PROJET ALTERNATIF QUI VISE EN PRIORITÉ À PRÉSERVER L'INTÉRÊT DE L'ENVIRONNEMENT & DE LA POPULATION
- LE COCETA SE POSE COMME UN COLLECTIF REGROUPANT DES USAGERS EXPERTS : IL VISE À CONTRIBUER AUX DÉBATS ET À ACCOMPAGNER LES PROJETS.

**CONTACTS PRESSE :**

- Paolo FERREIRA, Président du COCETA, [coceta@coceta.org](mailto:coceta@coceta.org) / 06 34 22 20 74